



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/25

Berser
Levraud

ID : 031-213104219-20251218-DEL2025_07_16-DE

REPUBLICHE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

DATE
DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

SEANCE du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

Etaient présents : 18

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, PERON, MORANDIN, BERGONZAT

Procurations : 08

Mme MARTIN-RECURZ avait donné procuration à Mme GABET
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
M. CHARRON avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme BEGUE avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme COUESNON avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents : 01

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-07-16

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
à compter du 1er janvier 2026

La précédente convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion entrée en vigueur au 01/01/2023 prend fin le 31 décembre 2025.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/25

ID : 031-213104219-20251218-DEL2025_07_16-DE

Berger Levraud

Ainsi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée :

- de reconduire notre adhésion au service retraite du Centre Départemental de Gestion, en adoptant les dispositions de la nouvelle convention entrant en vigueur au 01/01/2026, dont le projet a été préalablement transmis pour examen ;
- précise qu'en notre qualité de commune affiliée nous relevons des conditions financières 1.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité / à la majorité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

APPROUVE la nouvelle convention d'adhésion au service retraite du Centre Départemental de Gestion entrant en vigueur à compter du 01/01/2026.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

